

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du vendredi 15 décembre 2017

Date de la convocation :

11/12/2017

*L'an deux mille dix-sept et le quinze décembre l'assemblée
régulièrement convoquée,*

Membres en exercice :

15

s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :

10

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian
BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude
CLAEYS, Paul LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE

Votants :

10

Secrétaire de séance:

Michèle MOUTTE

Excusés :

Stéphanie GIOVANNONI, Cyrille PRACHE, Eric ROBIN

Représentés :

Absents :

Louis BREMOND, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 061

Objet: Tarifs publics communaux 2018

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- n°DE_2016_076 en date du 15/12/2016 fixant les tarifs publics communaux pour l'année 2017 ;
- n°DE_2017_037 en date du 22/06/2017 relative aux indemnités de régie Banon Culture ;

et propose ceux pouvant être applicables sur l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE les tarifs publics communaux de l'année 2018 comme suit :**

— **Budget de l'eau**

- Location compteur : 35.00€
 - Extension réseau : 350.00€
 - Remplacement compteur : 70.00€
 - Tarif conso :
- | | |
|---|-------------------------|
| 1 ^{ère} tranche 0 à 250m ³ : | 0.95€ le m ³ |
| 2 ^{ème} tranche 251 à 375m ³ : | 1.70€ le m ³ |
| 3 ^{ème} tranche au-delà de 375m ³ : | 2.50€ le m ³ |
- Tarif unique pour les contrats spéciaux ECO : 1.00€ le m³

Catégories professionnelles concernées par ce tarif unique :

** Agriculteurs / Fromagerie*

** Gérants de bar et d'hôtel / Loueurs de gîtes (légalement déclarés et enregistrés) / Campings*

** Hôpital / Collège*

– Budget de l'assainissement

- Redevance par m3 : 0.75€ le m3
- Extension réseau : 500.00€

– Budget de la commune**• Taxes funéraires :**

- Transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation : 25.00€
- Opération d'exhumation : 25.00€
- Opération de réinhumation : 25.00€
- Opération de translation de corps : 25.00€
- Inhumation dans le cimetière communal : 100.00€
- Utilisation du dépositaire/mois : 10.00€

• Concessions :

- Concession 90 ans 6m² : 1 850.00€
- Concession 90 ans 3m² : 1 090.00€
- Concession cinquantenaire 6m² : 650.00€
- Concession cinquantenaire 3m² : 480.00€
- Concession trentenaire : 325.00€
- Concession cinquantenaire (columbarium) : 400.00€

• Droits de place

- Pour les commerçants permanents : 0.90€/mètre linéaire et payable par avance au trimestre
- Pour les commerçants saisonniers : 1.20€/mètre linéaire et payable au marché
- Pour les commerçants dits « volants » : 1.50€/mètre linéaire et payable au marché
- Camping-cars : 5.00€/nuitée

• Indemnités des régisseurs

- Régisseur droits de place (marché et camping-cars) : 3 000.00€
- Régisseur restaurant scolaire : 600.00€
- Régisseur Banon Culture : 300.00€

• Facturations des prestations de la Commune

- Main d'œuvre : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*
- Matériel de relevage /véhicules communaux : 50.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*

• Facturations des prestations de la Commune auprès des Communes CCHPPB et CCHPPB

- Main d'œuvre : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*
- Matériel de relevage /véhicules communaux : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*

• Tennis

- Tarif pour un terrain de tennis par heure/jour : 3.00€
- Tarif pour un terrain de tennis par heure/nuit : 5.00€
- Tarif réduit pour les contribuables par heure/terrain : 1.50€
- Jeton d'éclairage tennis : 1.50€

• Locations

- Salle du 3^{ème} âge : 5.00€ par utilisation de 3h
- Foyer rural aux particuliers ou associations :

Tarif par jour d'utilisation :

- ▣ habitants de Banon : 45.00€
- ▣ habitants extérieurs à la commune : 80.00€
- ▣ caution de garantie : 230.00€
- ▣ associations sur Banon : gratuit
- ▣ associations de la CCHPPB : 20.00€
- ▣ associations extérieures : 45.00€
- ▣ pour exposition : 5.00€

– Halte randonneurs

Tarif par jour d'utilisation :

▣ habitants de Banon :	22.50€
▣ habitants extérieurs à la commune :	40.00€
▣ caution de garantie :	230.00€
▣ associations sur Banon :	gratuit
▣ associations de la CCHPPB :	10.00€
▣ associations extérieures :	22.50€

● **Église haute**

- Droit exposition : 20.00€/jour
- Gardiennage exposition : 200€/exposition

● **Spectacles Banon Culture**

- Abonnement saisonnier valable pour 5 spectacles éligibles : 40.00€
- Tarif plein pour 1 spectacle : 12.00€
- Tarif réduit pour 1 spectacle : 6.00€ *(applicable au -18ans et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif)*
- Gratuité pour les moins de 12 ans
- Des tarifs exceptionnels pourront être appliqués selon le coût du spectacle proposé : ceux-ci seront alors fixés par arrêté municipal.

● **Occupation du domaine public**

- 7€/m² pour l'ensemble des commerces utilisant le domaine public avec un minimum forfaitaire de 15€
 - 10€/m² pour l'ensemble des bars et restaurants utilisant le domaine public
- Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les conventions qui seront conclues entre les commerçants et la commune. Un plan y sera annexé.*

● **Tarifs repas restaurant scolaire**

- Par enfant : 4.00€
- Par adulte : 5.00€

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

